

Services Sensoriels- Secteur éducatif francophone
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Services offerts aux enfants de la naissance à la fin des études secondaires

Service spécialisé en perte auditive

Service spécialisé en déficience visuelle

Pour une demande de services :

Un(e) audiologiste peut référer directement l'enfant et sa famille vers le Service spécialisé en perte auditive. Le formulaire de référence est disponible sur notre site web :

Il n'est pas nécessaire d'avoir un médecin de famille pour consulter en audiologie.

Les parents ou responsables légaux peuvent communiquer directement avec l'hôpital de leur région pour prendre rendez-vous. Ce service est gratuit sur présentation de la carte d'assurance maladie.

 *Les numéros de téléphone des services en audiologie des hôpitaux du Nouveau-Brunswick se trouvent au verso.*

Les services comprennent:

- **Sensibilisation** du milieu scolaire, de la famille ou de la garderie à la réalité de la perte auditive
- **Soutien et accompagnement des parents**, incluant des stratégies pour stimuler le langage et les habiletés auditives de l'enfant
- **Fourniture de technologies auditives**, si nécessaire, en milieu familial, scolaire ou de garde (à l'exception des implants cochléaires et appareils auditifs, qui relèvent d'autres services spécialisés)
- **Approche auditive-verbale** privilégiée au Nouveau-Brunswick : cette méthode vise à aider les enfants ayant une surdité à développer le langage oral principalement par l'écoute.

Pour une demande de services:

Les parents, le personnel scolaire, les infirmières-hygiénistes, les ophtalmologistes, les optométristes, les médecins de famille, un membre des Services à la petite enfance ou toute autre personne peut référer un enfant ayant une déficience visuelle au Service spécialisé en déficience visuelle. Le formulaire de référence est disponible sur notre site web.

Un rapport médical : optométrie, ophtalmologie, orthoptie identifiant la déficience visuelle doit appuyer la demande et répondre aux critères d'admissibilité.

Les critères d'admissibilité sont disponibles sur notre site web:

Les services comprennent:

- Une **évaluation fonctionnelle de la vision**, qui permet de déterminer les services les mieux adaptés aux besoins de l'élève. Ceux-ci visent à optimiser l'usage de la vision fonctionnelle et à assurer l'**accessibilité visuelle** dans les divers environnements. Cela peut inclure :
 - l'adaptation de matériel,
 - l'apprentissage du braille,
 - l'utilisation d'aides technologiques et optiques.
- Nos services s'appuient également sur les **compétences du Programme de base étendu**, incluant, entre autres, l'**orientation et la mobilité**, ainsi que l'**évaluation de l'accessibilité visuelle** des lieux fréquentés par l'enfant.

Service d'audiologie pédiatrique des hôpitaux au Nouveau-Brunswick	Numéro de téléphone
Réseau de santé Vitalité	
Hôpital Régional d'Edmundston	506 739-2393
Hôpital Régional de Campbellton	506 789-5059
Hôpital Régional de Bathurst	506 544-2040
Centre hospitalier universitaire Dr-Georges-L.-Dumont (Moncton)	506 862-4170
Réseau de santé Horizon	
Miramichi Regional Hospital	506 623-3120
The Moncton Hospital	506 857-5365
Dr. Everett Chalmers Regional Hospital (Fredericton)	506 452-5931
Saint-John Regional Hospital	506 648-6545
Sussex Health Centre	506 432-3123
Upper River Valley Hospital (Waterville)	506 375-2569